

FORMATION SECRETAIRE GENERAL(E) DE MAIRIE ORGANISATION DE LA SESSION 2026

DELIBERATION DEL-2026-03/n°05

Le mardi 24 mars 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 11 mars 2026, s'est réuni dans la salle de la Mairie des Gonds, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée – Pouvoir à M. MARTIN	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU	Anne DRIBAULT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Présente	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAULT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Excusée
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes		Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à Mme DESPREZ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**TITULAIRES****SUPLÉANTS**

TITULAIRES		SUPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort		Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Excusée		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	07
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	14

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

**FORMATION SECRETAIRE GENERAL(E) DE MAIRIE
ORGANISATION DE LA SESSION 2026**

**DELIBERATION
DEL-2026-03/n°05**

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Rappelant que depuis 25 ans, le Centre de Gestion organise la Formation en alternance de secrétaire général(e) de Mairie, qu'il prend intégralement en charge depuis 2021 ;

Que le Conseil d'administration a validé, par délibération du 15 mars 2022 et du 13 novembre 2023, les nouvelles modalités d'organisation logistique de cette formation en incluant un partenariat avec l'Université de la Rochelle ainsi que la possibilité à des fonctionnaires en activité, bénéficiant d'un accompagnement en évolution professionnelle, de pouvoir participer à cette formation par la signature d'une convention de stage ;

Considérant par ailleurs que la certification Qualiopi renouvelée en 2025 pour 3 ans permet également au Centre de gestion en tant que porteur du dispositif, de solliciter une subvention régionale au titre de l'année 2026 dont l'attribution reste néanmoins incertaine ;

Précisant pour rappel que le Centre de gestion n'a prévu d'organiser, en raison du renouvellement municipal, qu'une seule session de formation en 2026 de septembre à décembre, afin de répondre aux besoins sans risquer de ne pas trouver de tuteurs et de formateurs en raison de leurs obligations professionnelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ Approuve :

- ✓ le principe de réservation de la salle et des repas des stagiaires et des formateurs au lycée Georges Desclaude à Saintes,
- ✓ l'intervention de Soluris dans le cadre de la formation sur les logiciels métiers, et de l'Université de la Rochelle dans le cadre du partenariat,
- ✓ le projet d'avenant n°1 ci-annexé à la convention de prestation de service du 5 juillet 2024 avec Soluris suite à une modification du contenu de la prestation,
- ✓ le projet de convention de prestation de service avec l'Université de La Rochelle pour le module Droit public et le module Déontologie,
- ✓ le projet de convention-type de stage, permettant à un fonctionnaire en activité, de suivre la formation de secrétaire général(e) de mairie s'inscrivant dans un projet professionnel soutenu par sa collectivité,

✓ Valide :

- ✓ le recrutement des intervenants en qualité de vacataires rémunérés sur la base horaire brut de 52,22 €,



✓ les devis correspondants avec le lycée Georges Desclaude à Saintes, Colons, et l'Université,

- Autorise le Président :

- ✓ à signer les arrêtés de vacation des intervenants et à procéder au remboursement d'éventuels frais de déplacement (indemnités kilométriques, péage et hébergement le cas échéant en application de la délibération du conseil d'administration),
- ✓ à prendre plus généralement toutes les dispositions nécessaires pour le suivi administratif, technique et financier de la formation Secrétaire Général(e) de Mairie 2026,
- ✓ à inscrire les crédits correspondants au budget principal 2026.

Rapport n°05

Délibéré le 24 mars 2026

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2026.

Le Président

Alexandre GRENOT

